

19 mai 2010 -13:10

Appartient à [Conseil des ministres du 19 mai 2010](#)

Fonds belge pour la sécurité alimentaire

Création du Fonds belge pour la sécurité alimentaire

Création du Fonds belge pour la sécurité alimentaire

Sur proposition de M. Charles Michel, ministre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) qui vise à créer le Fonds belge pour la sécurité alimentaire.

Ce Fonds est destiné à améliorer, en Afrique subsaharienne, prioritairement dans les pays partenaires de la coopération au développement belge, la sécurité alimentaire de la population vivant dans les zones présentant un grand risque d'insécurité alimentaire, en incluant les groupes les plus vulnérables de cette population.

Le Fonds belge pour la sécurité alimentaire poursuit le programme de l'ancien Fonds belge de survie, qui a permis de financer plus de 120 projets ou phases de projet. Cette reconduction sous une nouvelle appellation a été votée par la Chambre des Représentants le 3 décembre 2009.

(*) portant exécution de la loi du 19 janvier 2010 abrogeant la loi du 9 février 1999 portant création du Fonds belge de survie et créant un Fonds belge pour la sécurité alimentaire, modifiée par l'erratum du 19 février 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe